

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

C O M M U N E D E C O R N E I L L A - D E L - V E R C O L

Arrêté municipal réglementant temporairement le stationnement
N°T139/2023

Monsieur le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,
Vu l'article R. 417-10 du Code de la route,
Vu la demande présentée par l'association "**Vercol Animation**" d'organiser le Réveillon à la salle des fêtes:

Place de la République,

Du Dimanche 31 décembre 2023 au Lundi 1^{er} janvier 2024,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement devant la salle des fêtes pour réserver un emplacement au traiteur

Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'association "Vercol Animation" est autorisée à organiser dans la salle des fêtes, Dimanche 31 décembre 2023, de 06h00 jusqu'au lundi 1^{er} janvier 2024 à 06h00, le réveillon du jour de l'an.

ARTICLE 2 :

Stationnement

Le Dimanche 31 décembre 2023, de 06h00 à 6h00 le 1^{er} janvier 2024

- Le stationnement sera interdit devant la salle des fêtes

ARTICLE 3 :

Les barrières de signalisation nécessaires seront installées devant la salle des fêtes pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

La brigade de gendarmerie d'Elne, Monsieur le Maire, sont chargés chacun en ce qui le concerne du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

CORNEILLA DEL VERCOL, le 29 décembre 2023

Le Maire

Christophe MANAS